

CONDITIONS GENERALES DE VENTE – CAMPING LE PORT DE SIORAC

RESERVATION : Toute réservation doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30%.

- Votre réservation est définitive dès qu'elle a fait l'objet **d'une confirmation écrite de notre part.**

- Toute réservation est nominative, effectuée par une personne âgée d'au moins 18 ans et participante au séjour. Il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers.

- Le solde du séjour en location devra être réglé 4 semaines avant la date d'arrivée. Le règlement total est dû pour toute location intervenant moins d'un mois avant la date d'arrivée.

- Le solde du séjour en emplacement sera réglé le jour de votre arrivée sur la base minimale des termes du contrat ; Les modifications en sus du contrat (personne supplémentaire, animal par ex) seront réglées en même temps.

ANNULLATION DE SEJOUR (sans souscription à l'assurance annulation) : Toute annulation de séjour ne donnera lieu à aucun remboursement. Pour tout séjour annulé avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping (acompte). Lorsque le séjour est commencé, la totalité du prix du séjour reste acquise au camping, il n'y a pas de remboursement possible quel qu'en soit le motif.

Sans nouvelle de votre part 48h après la date d'arrivée prévue, la réservation sera annulée de plein droit sans que vous puissiez prétendre à aucune indemnité.

Dans le cas d'annulation pour des raisons incombant à la société gérant le camping, le client obtiendra le remboursement de l'intégralité des sommes versées.

ASSURANCE ANNULATION : Le camping LE PORT DE SIORAC vous propose une assurance Annulation et Interruption dans votre contrat de location. Notre partenaire CAMPEZ COUVERT s'engage à rembourser tout ou partie du séjour à nos vacanciers. En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant

vos déplacements par courrier ou par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales (disponible sur le site www.camping-port-siorac.com ou auprès du camping), aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

Coût de l'assurance : elle représente 4% du coût du séjour (hors taxe de séjour).

Vous devez obligatoirement être assuré en responsabilité civile : Une attestation peut vous être demandée à l'arrivée.

MISE A DISPOSITION DE LA LOCATION : L'emplacement nu réservé est disponible **à partir de 15h le jour de votre arrivée, et doit être libéré avant 12h le jour de votre départ.** Le nombre de personnes autorisées sur un même emplacement camping est limité à 6 personnes.

La location s'effectue du samedi au samedi en Juillet et Août. Elle est disponible **à partir de 15h le jour de votre arrivée, et doit être libérée avant 10h le jour de votre départ. Au départ, tout retour de clef après 10h entraînera la facturation d'une nuitée supplémentaire.** En dehors de cette période, vous avez la possibilité de louer au week-end ou à la nuitée suivant disponibilités. Tous les participants au séjour doivent être comptés y compris les enfants en bas âge. Aucune personne supplémentaire ne sera acceptée dans la location si la capacité d'accueil ne le prévoit pas.

Pour votre hygiène, nous vous précisons que tous nos locatifs sont équipés d'alèses et de taies d'oreiller jetables.

CAUTIONS : Les cautions (250€ pour le locatif et 65€ pour les frais de ménage) sont établies en empreinte carte bleue en deux montants distincts ou par chèque le jour de votre arrivée.

Les cautions sont la garantie d'un hébergement propre et en bon état. Un inventaire est à votre disposition dans la location pour tout contrôle. Ces cautions sont libérées le jour de votre départ sous réserve de matériel manquant ou endommagé et de la restitution d'un hébergement rangé et parfaitement propre. Le client aura 48 h pour signaler tout manquement ou casse.

Vous avez la possibilité de nous confier votre ménage de fin de séjour. Dans ce cas, seule la vaisselle sera lavée et rangée dans les placards. Pour notre organisation, vous voudrez bien choisir cette option dès votre arrivée et celle-ci vous sera facturée au tarif de 65€.

RESPONSABILITE : La responsabilité du camping LE PORT DE SIORAC n'est pas engagée en cas de vol, perte, dommage de quelque nature qu'il soit pendant ou suite à un séjour, panne ou mise hors service des équipements techniques. De même, aucune responsabilité ne sera retenue à l'encontre du camping dans la pratique d'activités sportives ou non en cas de blessure, maladies... du client.

TAXE DE SEJOUR : Les taxes de séjour instituées par la Municipalité ne sont pas incluses dans nos tarifs. Elles sont perçues par personne de plus de 18 ans et par jour, du 1^{er} janvier au 31 décembre au tarif de 0,44€.

CLAUDE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION : Les litiges éventuels seront la compétence exclusive d'un tribunal d'instance.

PRISE DE VUE : Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître dans nos prochaines publicités, sans contrepartie et sans limitation de durée. En cas de refus, vous devez le notifier par lettre recommandée avant votre arrivée ou l'exprimer par écrit sur le cahier disponible à la réception.

REGLEMENT INTERIEUR : Afin de faciliter le déroulement de vos vacances, le règlement intérieur est à votre disposition à la réception et préalablement consultable sur notre site internet. Chaque personne séjournant sur le camping s'engage à en prendre connaissance, à l'appliquer et à le respecter (adultes et enfants).

Médiation de la consommation : Conformément aux dispositions de l'article L 612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain. Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes : MEDICYS

Saisine par internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet : www.medicys.fr Saisine par mail : contact@medicys.fr

Saisine par voie postale : 73 Boulevard de Clichy 75009 PARIS - Téléphone : 01 49 70 15 93

Protection des données personnelles : Conformément à la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel et aux bonnes pratiques recommandées en la matière, les informations que vous avez accepté de nous communiquer à l'occasion de votre commande sont nécessaires au traitement de cette dernière. Elles sont conservées par le camping LE PORT DE SIORAC et ne sont en aucun cas transmises à un tiers. Ces informations sont considérées comme étant confidentielles. Elles sont accessibles et utilisées uniquement par nos soins pour le traitement de votre commande, envoyer des informations et des offres, pour renforcer et personnaliser la communication et l'offre de services réservés aux clients en fonction de vos centres d'intérêts. Elles sont conservées pour une durée maximum de 3 ans.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous pouvez exercer les droits suivants :

- droit d'accès,
- droit de rectification,
- droit à l'effacement,
- droit d'opposition ou à la limitation du traitement des données, sauf impossibilité justifiée par la bonne exécution du contrat.
- droit à la portabilité,
- lorsque le traitement est fondé sur le consentement, droit de retirer votre consentement à tout moment,
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser votre demande, en précisant votre identité et l'objet de votre demande par courrier à : Camping LE PORT DE SIORAC – Quartier Le Port – 24170 SIORAC EN PERIGORD ou par mail www.camping-port-siorac.com

VIE INTERIEURE

Horaires de réception : Saison été : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h. Autres périodes : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Aires de jeux enfants : Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance de leurs parents. Prière de respecter les tranches d'âge inscrites sur les jeux.

Télévision/ wifi : le camping n'est pas responsable de la perturbation sur la réception des chaînes de télévision, ainsi que pour la réception du wifi.

Animaux domestiques : (avec supplément, voir les tarifs du camping) : Un seul animal domestique est accepté par emplacement, sur demande lors de la réservation et après acceptation de la direction, sur présentation à l'arrivée du carnet de vaccination à jour. Ceux-ci doivent être tenus en laisse en permanence et ne sont pas acceptés dans les lieux publics fréquentés par les vacanciers (sanitaires, salle d'animation...). Ils ne doivent pas être laissés seuls dans les voitures, caravane, tente. Sont strictement interdits les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Les besoins doivent être faits à l'extérieur du camping. Dans le cas contraire, les souillures seront enlevées par leurs maîtres. Pour des raisons évidentes d'hygiène, ils ne sont pas admis dans les locatifs. Les autres animaux (NAC) sont strictement interdits dans le camping.

Propreté : Toute l'équipe restant vigilante en matière d'hygiène pour votre bien être ainsi que l'esthétisme du camping et de ses équipements : veuillez respecter la propreté, l'hygiène et l'aspect du camp, l'emplacement sera toujours maintenu en parfait état. Les parents doivent garder leurs enfants sous leur surveillance, les accompagner et les aider aux toilettes, aux douches et éviter qu'ils y jouent. Ils ne doivent jamais être seuls, aux sanitaires et aux aires de jeux.

Poubelles : Déposez vos sacs poubelles dans le local à l'entrée du camping et n'oubliez pas le tri sélectif, déposez vos bouteilles de verres, emballages et revues dans les containers prévus à cet effet.

Sécurité : Les feux ouverts sont interdits.

Silence : Le silence doit être total entre 23h et 8h30. La circulation des véhicules est limitée à 10 km/h et est interdite dans le camping entre 22h30 et 8h30. En cas de non-respect du voisinage, les responsables seront expulsés sans remboursement. L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement.

Visiteurs : Ils sont les bienvenus sous la responsabilité de leurs hôtes, sont priés de se présenter à l'accueil et d'acquiescer, si nécessaire, la redevance prévue. Dans tous les cas, leurs véhicules devront stationner à l'extérieur du camping et l'accès à la piscine leur est interdit.



